

PREFECTURE DE LA SARTHE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE
L'APPUI TERRITORIAL

Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

BILAN DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

La consultation publique relative à la modification du Plan de Prévention du Risque Naturel prévisible relatif au risque d'inondation des communes de la Vallée de la Sarthe Amont – Communes de Saint-Léonard-des-Bois à Saint-Saturnin , a été organisée en mairies de Saint Léonard des Bois, Sougé le Ganelon, Saint Paul le Gaultier, Saint Georges le Gaultier, Douillet le Joly, Assé le Boisne, Fresnay sur Sarthe, Saint Aubin de Locquenay, Saint Germain sur Sarthe, Moitron sur Sarthe, Piacé, Saint Christophe du Jambet, Juillé, Vivoin, Beaumont sur Sarthe, Maresché, Assé le Riboul, Saint Marceau, Saint Jean d'Assé, Teillé, Montbizot, Sainte Jamme sur Sarthe, Souillé, La Guierche, La Bazoge, Neuville sur Sarthe, Saint Saturnin, dans les communautés de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles et Maine Cœur de Sarthe et la communauté urbaine Le Mans Métropole ainsi que sur le portail de l'Etat en Sarthe, du 23 avril 2018 au 23 mai 2018, par arrêté préfectoral n° DIRCOL 2018-0100 du 5 avril 2018.

Aucune observation n'a été transmise au cours de la durée de cette consultation.